

RALLYES ROUTIERS



REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF DES RALLYES ROUTIERS



Moto-Club : ASMACO

E-mail : patrick.coutant.72@gmail.com

Téléphone : 06.85.94.08.44

Organisateur technique : DERRIEN Pierre

N° d'épreuve FFM : 2

Date : du 5 au 7 Mai 2023

Lieu : Le Grand Lucé

NOM DE LA MANIFESTATION : RALLYE DE LA SARTHE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	GUILLEMOZ Jean Jacques	Licence : 012409
Directeur de course adjoint -----	DUPUIS Thierry	Licence : 063740
Directeur de course ES1 -----	HOUDAYER Stéphane	Licence : 013063
Directeur de course adjoint ES1 -----	FUEXER Jean Jacques	Licence : 076102
Directeur de course ES2 -----	SERENNE Eric	Licence : 167040
Directeur de course adjoint ES2 -----	MARTIN Jean Luc	Licence : 016655
Délégué FFM (Président du Jury) -----	PLANCHON-TOURLY Gilles	Licence : 119636
Membre du Jury -----	DERRIEN Thérèse	Licence : 065309
Membre du Jury -----	GUILLEMOZ Jocelyne	Licence : 139824
Commissaire technique responsable -	BLANC Roger	Licence : 004065
Responsable du chronométrage -----	LAMOUREUX Marty	Licence : 183628

ARTICLE 3 / HORAIRES PRÉVISIONNELS*

Contrôles Administratifs :	Vendredi 5 Mai de 13h30 à 17h00 - Salle des Fêtes - Le Grand Lucé
Contrôles Techniques :	Vendredi 5 Mai de 13h45 à 18h00 - Parking Salle des Fêtes - Le Grand Lucé
Premier Départ :	Samedi 6 Mai à 7h15 - Place de la République - Le Grand Lucé
Dernière Arrivée :	Dimanche 7 Mai à 00h40 - Rue de la Libération - Le Grand Lucé
Remise des prix :	Dimanche 7 Mai à 11h00 - Salle des Fêtes - Le Grand Lucé

*Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

ARTICLE 4 | CATÉGORIES & ENGAGEMENTS

CHAMPIONNAT DE FRANCE

RALLYE 1

- Bicylindres 4T de +800cc
- 3 cylindres 4T de +675cc
- 4 cylindres et +, 4T de +600cc
- Machines homologuées à titre isolé de +125cc

RALLYE 2

- Mono de +400cc 4T
- Mono et bicylindres +300cc 2T
- Bicylindres de 650 à 800cc 4T
- 3 cylindres ≤675cc 4T
- 4 cylindres et +, ≤600cc 4T
- Scooter 2 ou 3 roues de +650cc 4T

RALLYE 3

- 125cc 2T et 4T
- Mono ≤450cc 4T
- Mono ≤300cc 2T
- Bicylindres ≤300cc 2T
- Bicylindres ≤650cc 4T
- Multi cylindres ≤500cc 4T
- Motos électriques
- Scooter 2 ou 3 roues de +125cc à 650cc

SIDE CARS

Tous side-cars et spiders homologués



ANCIENNES

Homologation entre le 01/01/1955 et le 31/12/1980

CLASSIQUES

Homologation entre le 01/01/1981 et le 31/12/1998

+ un titre de Champion de France Elite sera attribué au premier du classement Scratch (toutes catégories)



TROPHÉES

TROPHEE EUROPÉEN

TROPHEE DE FRANCE

- ★ Trophée Espoirs
- ★ Trophée Féminines
- ★ Trophée Vétérans
- ★ Trophée Duo
- ★ Trophée Trails Routiers

Engagements :

240€ pour une seule étape
280€ pour les deux étapes

ARTICLE 5 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter les originaux des documents suivants :

- ✓ sa licence FFM valable pour la saison en cours ;
- ✓ son permis de conduire ;
- ✓ l'attestation d'assurance du véhicule ;
- ✓ le certificat d'immatriculation du véhicule ;
- ✓ le certificat de conformité pour les machines reçues à titre isolé ;
- ✓ l'autorisation parentale (pour les mineurs) ;

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter :

- ✓ leur machine avec le certificat d'immatriculation ;
- ✓ la fiche technique dûment complétée qui leur a été remise lors du contrôle administratif ;
- ✓ leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, bottes, casque).

En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 6 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 7 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical **Mme LESTOQUOY Charlotte** Nombre d'ambulance(s) **4**

ARTICLE 8 / LE PARCOURS

	Etape 1	Etape 2
Lieu de départ :	Le Grand Lucé	Le Grand Lucé
Lieu d'arrivée (si différent) :	Le Grand Lucé	Le Grand Lucé
Nombre de boucle :	4 boucles	1 boucle
Longueur du parcours de liaison :	323 kms	168 kms
Nombre de spéciales :	6	4

Nombre maximum de participants : **160**

ARTICLE 9 / RECONNAISSANCES

Reconnaisances du parcours routier

1/ Le parcours routier peut être reconnu librement dans le respect du Code de la Route, mais reste interdit de 23h00 à 7h30.

2/ Dans la mesure du possible, un parcours de déviation sera communiqué par l'organisateur aux concurrents qui souhaitent reconnaître à moto, de manière à ne pas emprunter les routes comprenant des épreuves spéciales.

Reconnaisances des épreuves spéciales

1/ Les reconnaissances des "épreuves spéciales" (sauf celles sur circuit de vitesse fermé) sont interdites à tous les véhicules à moteur à 2 ou 3 roues et aux quads (seuls les vélos et trottinettes à assistance électrique sont autorisés). Cette interdiction s'applique également aux véhicules à moteur à 4 roues la veille de l'épreuve.

2/ Lors des reconnaissances des spéciales avec des véhicules à moteur à 4 roues et plus, les concurrents devront adapter leur vitesse au profil et à l'état de la route et avoir un comportement responsable envers les riverains.

3/ Tout concurrent qui ne respectera pas ces règles sera exclu de l'épreuve où l'infraction aura été relevée et ne sera pas remboursé de ses frais d'engagement afférents à l'épreuve concernée.

4/ Une reconnaissance des « épreuves spéciales » devra être effectuée lors d'une boucle à temps imparti, avant le départ officiel de l'épreuve spéciale précitée. Cette reconnaissance des épreuves spéciales sera effectuée sur route fermée à la circulation. L'ensemble des mesures de sécurité des spéciales (direction de spéciale, commissaires de piste, radios, médecin, ambulance) seront en place et en fonctionnement lors de ces reconnaissances, qui ne seront pas chronométrées.

5/ Les pilotes n'ayant pas participé à ces reconnaissances des spéciales ne pourront participer à l'épreuve.

6/ Tout pilote ayant chuté lors de la reconnaissance peut être pénalisé, en fonction du rapport du Directeur de Spéciale présenté au Jury qui décide de la pénalité à appliquer.



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

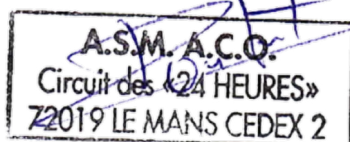
DATE: **15 Janvier 2023**

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:



RALLYE DE LA SARTHE 2023

Annexe 1 du règlement : Horaires prévisionnels

Vendredi 5 Mai 2023

13 H. 30	Vérifications administratives – Salle des fêtes – Rue de Belleville – Le Grand Lucé
13 H. 45	Vérifications techniques – Parking salle des fêtes – Rue de Belleville – Le Grand Lucé
19 H. 00	Briefing des pilotes, Salle des fêtes – Rue de Belleville – Le Grand Lucé (présence obligatoire)

Samedi 6 Mai 2023

1^{ère} ETAPE

7 H.15	Départ du 1 ^{er} pilote	Départ Place de la République – Le Grand Lucé		
8 H. 15	Départ de la 1 ^{ère} série	Spéciale du Circuit Bugatti	ES1	
8 H. 35	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Sortie de piste avant assistance Bugatti		Assistance 15 ‘
9 H. 00	Arrivée du 1 ^{er} pilote	CH Entrée Parc Regroupement - Le Mans Motos		Parc Regroup.
9 H. 50	Départ du 1 ^{er} pilote	CH Sortie Parc Regroupement - Le Mans Motos		Parc Regroup.
10 H.41	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 20’
10 H. 52	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A		Reconnaissance
11 H. 22	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B		Reconnaissance
12 H.39	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 55’
12 H. 51	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES2	1 ^{er} passage
13 H. 27	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES3	1 ^{er} passage
14 H.30	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 20’
14 H. 42	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES4	2 ^{ème} passage
15 H. 18	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES5	2 ^{ème} passage
16 H.21	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 20’
16 H. 33	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES6	3 ^{ème} passage
16 H. 44	Arrivée du 1 ^{er} pilote	Arrivée à La Banque Postale - Le Grand Lucé		

2^{ème} ETAPE

17 H.30	Départ du 1 ^{er} pilote	Départ Place de la République – Le Grand Lucé		
17 H. 57	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES7	3 ^{ème} passage
18 H. 36	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES8	4 ^{ème} passage
22 H.00	Passage du 1 ^{er} pilote	CH Place de la République – Le Grand Lucé		
		Après assistance		Assistance 2h56’
22 H. 27	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale B	ES9	4 ^{ème} passage
23 H. 08	Départ du 1 ^{er} pilote	Spéciale A	ES10	5 ^{ème} passage
23 H. 35	Arrivée du 1 ^{er} pilote	Rue de la Libération - Le Grand Lucé (Parc fermé)		

Dimanche 7 Mai 2023

10 H. 00	Affichage des résultats
11 H. 00	Remise des Prix - Salle des fêtes – Rue de Belleville – Le Grand Lucé

Les couleurs des horaires des Etapes 1 et 2 correspondent à la couleur de chaque tracé des différentes boucles du rallye.

RALLYE DE LA SARTHE 2023

Annexe 2 du règlement : Listes des officiels

LISTE DES OFFICIELS

<i>Fonction</i>	<i>Nom - Prénom</i>	<i>N° licence</i>
<i>Directeur de Course</i>	GUILLEMOZ Jean-Jacques	012409
<i>Directeur de Course Adjoint</i>	DUPUIS Thierry	063740
<i>Commissaires Sportifs</i>	GUILLEMOZ Jocelyne DERRIEN Thérèse	139824 065309
<i>Délégué FFM</i>	PLANCHON-TOURLY Gilles	119636
<i>Responsable Spéciale Circuit Bugatti</i>	MARTIN Jean Luc	016655
<i>Responsable Spéciale A</i>	HOUDAYER Stéphane	013063
<i>Responsable Spéciale B</i>	SERENNE Eric	167040
<i>Responsables Adjoints Spéciale Circuit Bugatti</i>	HOUALET Jean Louis BAHIN Stéphane	139798 264910
<i>Responsables Adjoints Spéciale A</i>	FUERXER Jean Charles DUC Joël	076102 363203
<i>Responsables Adjoints Spéciale B</i>	MARTIN Jean Luc DEMOLIN Jean Paul	016655 228184
<i>Aide au départ Spéciale A</i>	EMERY Jeannine	024681
<i>Aide au départ Spéciale B</i>	BOUL Michelle	134434
<i>Responsable des Commissaires Techniques</i>	BLANC Roger	004065
<i>Responsable du Chronométrage</i>	LAMOUREUX Marty	183628
<i>Responsable des vérifications administratives</i>	DERRIEN Thérèse	065309
<i>Organisateur technique</i>	DERRIEN Pierre	008532
<i>Président de club organisateur ASM ACO</i>	COUTANT Patrick	007470